

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

· Code du produit: 614

· UFI: D8T1-S0CE-H00T-30EX

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

· Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

· Catégorie de l'article AC1 Véhicules

· Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 &amp; MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

· Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 &amp; MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 1)

MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
 NANCY: 03 83 22 50 50  
 PARIS: 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 3)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 2)

· vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	35-<40%
EINECS: 204-658-1	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	STOT SE 3, H336	
RTECS: AF 7350000	EUH066	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-007		
01-2119485493-29-004		
01-2119485493-29-003		
01-2119485493-29-005		
01-2119485493-29		
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	5-<10%
EINECS: 265-199-0	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-356-00-4	Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	Aquatic Chronic 2, H411	
	Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	
	EUH066	
CAS: 1330-20-7	xylène	1-<5%
EINECS: 215-535-7	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
RTECS: ZE 2100000		
Reg.nr.: 01-2119488216-32-001		
01-2119488216-32-002		
01-2119488216-32-003		
CAS: 112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	1-<5%
EINECS: 203-933-3	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
Numéro index: 607-038-00-2		
RTECS: KJ 8925000		
Reg.nr.: 01-2119475112-47-0002		
CAS: 41556-26-7	bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate	≥0,1-<0,25%
EINECS: 255-437-1	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
	Skin Sens. 1, H317	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas de contact avec la peau NE PAS nettoyer zone affectée avec des solvants ou des diluants. Enlever tous les vêtements contaminés à la fois. Laver soigneusement la peau avec savon de pH neutre et de l'eau. En tout soupçon que l'irritation de la peau persiste, consultez un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**  
Moyens d'extinction:  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**  
Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**  
Stockage:  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.  
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.  
Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 4)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**123-86-4 acétate de n-butyle**

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm  
Valeur à long terme: 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

**1330-20-7 xylène**

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

**112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle**

VLEP Valeur momentanée: 333 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Valeur à long terme: 66,5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm  
risque de pénétration percutanée

- Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Gants en caoutchouc

(suite page 6)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 5)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

## · Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	124-128 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)
· Inflammabilité	Inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,1 Vol %
· Supérieure:	7 Vol %
· Point d'éclair	23 - 60 °C
· Température d'auto-inflammation	315 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	56,6 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,97 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

**9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	49,4 %
· VOC (CE)	479,1 g/l

(suite page 7)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 6)

· Teneur en substances solides:	0,6 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Dermique LD50 37.273 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h &gt;85,5 mg/l

**123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;21 mg/l (rat)

(suite page 8)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 7)

**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

Oral LD50 &gt;6.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;3.400 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;10,2 mg/l (rat)

**1330-20-7 xylène**

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

**112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle**

Oral LD50 2.400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 1.580 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:**

Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).

· **vPvB:**

Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 9)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 8)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets  
HP3 Inflammable  
HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration  
HP14 Écotoxique
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN1263
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR UN1263 PEINTURES
- IMDG, IATA PAINT
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3
- **14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

- Marine Pollutant: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

(suite page 10)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 9)

· No EMS:	F-E, <u>S</u> -E
· Stowage Category	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

•3Y

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
acétate de n-butyle
- Mentions de danger  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 11)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 10)

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H332 Nocif par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Règles d'extrapolation

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Contact:**

HB BODY S.A

Ms Olympia Stamkou

Ph: +30 2310 790 032

fax: +30 2310 790 033

email: stamkou@hbbody.com

(suite page 12)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 11)

- Date de la version précédente: 22.09.2021
- Numéro de la version précédente: 22
- Acronymes et abréviations:
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
  - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
  - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
  - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
  - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
  - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR  
(suite page 13)

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 12)

**Annexe: Scénario d'exposition****Désignation brève du scénario d'exposition****Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants**Catégorie du procédé**

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

**Catégorie de l'article AC1** Véhicules**Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2** Formulation dans un mélange**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

**Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.**Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

**Etat physique** Liquide**Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Inférieur à 100 g par utilisation.**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Eviter le contact avec les yeux.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

**Mesures techniques de protection**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

**Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

(suite page 14)

FR

**Nom du produit: BODY 698 CLEAR HS SR 2:1**

(suite de la page 13)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

· **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· **Mesures de protection de l'environnement**

· Eau

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol

Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

Empêcher la pénétration dans le sol.

· **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.